

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX VIVACERAM
UFI : G861-007S-S00Q-5J9T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-
5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Conseils de prudence	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	Prévention:	
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Intervention:	
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	Elimination:	
	P501	Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)
Sodiumsilicate, pentahydrate

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5 230-785-7 01-2119489369-18	Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 5
Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)	68439-45-2	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 3
Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride	1554325-20-0	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
Sodiumsilicate, pentahydrate	10213-79-3 01-2119449811-37	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 %	>= 0,5 - < 1
Fatty alcohol alkoxylate	113089-47-7	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 3 - < 5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets
corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent
lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs
Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Non attribuée	TWA	50 ppm 308 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 308 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		TWA	50 ppm 308 mg/m ³	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
			100 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
		STEL	150 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
			100 ppm	
	Information supplémentaire: Limite d'exposition recommandée			
		STEL	150 ppm 900 mg/m ³	
		STEL	50 ppm 310 mg/m ³	
sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)	Non attribuée	VLE 8 hr	2 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
tetrapotassium pyrophosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,79 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,68 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	> 70 mg/kg
1-(2-méthoxypropoxy)propan e-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
Sodiumsilicate, pentahydrate	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,22 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,55 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,49 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,0 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	25 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
tetrapotassium pyrophosphate	Eau douce	0,05 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	STP	50 mg/l
	intermittent release	0,5 mg/l
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
	intermittent release	190 mg/l
	STP	4168 mg/l
Sodiumsilicate, pentahydrate	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	1000 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune-orange

Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 11,2, 1 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: 186 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,045 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

pyrophosphate de tétrapotassium

7320-34-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
DL50 (Souris): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,1 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 7.940 mg/kg
DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

68439-45-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Sodiumsilicate, pentahydrate

10213-79-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.152 - 1.349 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

Fatty alcohol alkoxyate

113089-47-7:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Chien): 7.500 mg/kg
DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
DL50 (Rat): 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 55 - 60 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
CL50 (Rat): 3,35 mg/l
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 19.000 mg/kg
DL50 (Lapin, mâles): 9.510 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
DL50 (Lapin): 14.000 mg/kg
DL50 (Rat): > 19.020 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

pyrophosphate de tétrapotassium

7320-34-5:

Résultat : Irritation légère de la peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Résultat : Irritation de la peau

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Résultat : Corrosif

Fatty alcohol alkoxylate

113089-47-7:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritant

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

pyrophosphate de tétrapotassium

7320-34-5:

Résultat : Irritation des yeux

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Résultat : Corrosif

Fatty alcohol alkoxylate

113089-47-7:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Résultat : Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Composants:

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d

Espèce : Rat
NOAEL : 1.000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Espèce	:	Lapin
NOAEL	:	2.850 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Toxicité par aspiration	:	Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

Composants:

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Remarques	:	L'inhalation d'aérosols peut provoquer une irritation des muqueuses.
-----------	---	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

tetrapotassium pyrophosphate

7320-34-5:

Toxicité pour les poissons	:	CL0 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 750 mg/l Durée d'exposition: 48 h CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r : > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC : > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les	:	(boue activée): > 1.000 mg/l

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

microorganismes	Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE ligne directrice 203

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

68439-45-2:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): > 10 - 100 mg/l
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 : > 10 - 100 mg/l
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : 10 - 100 mg/l

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 : > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Sodiumsilicate, pentahydrate

10213-79-3:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Brachydanio rerio): 210 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l Durée d'exposition: 48 h

sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

1310-73-2:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l Durée d'exposition: 24 h CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 40,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 15 mn

113089-47-7:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Selenastrum capricornutum): 0,101 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l
Méthode: DIN 38412

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

34590-94-8:

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Poecilia reticulata (Guppier)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

(Poisson): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 969 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 969 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Inhibition de la croissance CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 12 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) NOEC: >= 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
------------------	--

Composants:

tetrapotassium pyrophosphate

7320-34-5:

Biodégradabilité	: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
------------------	--

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

68439-45-2:

Biodégradabilité	: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------	---

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OECD 301 D

sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

1310-73-2:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

113089-47-7:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

34590-94-8:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 13 d
Méthode: OECD 302 B

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: EN ISO 14593: CO2-Headspace-Test

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 10 d
Méthode: OECD 301 F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

tetrapotassium pyrophosphate

7320-34-5:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

1310-73-2:

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow $\leq$ 4).

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

34590-94-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 100
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow $\leq$ 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Quaternary C12-14 alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

1554325-20-0:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).. N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

34590-94-8:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Produit	: En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: 3266
IMDG	: 3266
IATA	: 3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium metasilicate, pentahydrate)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium metasilicate, pentahydrate)
IATA	: Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium metasilicate, pentahydrate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Code de classification	: C5
Groupe d'emballage	: II
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
No EMS Numéro	: F-A, S-B
IATA	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 855
Instruction d'emballage (LQ)	: Y840
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: non
IMDG	
Polluant marin	: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1
pollue faiblement l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 3,05 %
303,17 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 3,05 %
31,88 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE : <5% phosphates, agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques, parfums, AMYL CINNAMAL, LIMONENE

TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

648/2004

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANEX VIVACERAM

WM 0713855

Numéro de commande: 0713855

Version 9.3

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.
Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000001698